

III. AUTRES RENSEIGNEMENTS**27 Principaux fournisseurs**

	IFU	Nom ou raison sociale	Montant des achats
1			
2			
3			
4			
5			

IV -LIQUIDATION DE L'IMPOT A PAYER

28	Ligne 15 x 1,25%	
29	Ligne 16 X 2%	
30	Ligne 17 (voir tarif correspondant aux caractéristiques du véhicule°	
31	Ligne 28 + ligne 29 + ligne 30	
32	TPS due (Ligne 31) ou 225.000 Si ligne 31 > 225.000	
33	Acomptes payés en cours d'année :	
	Le 31 janvier au plus tard	
	Le 30 avril au plus tard	
34	Autres imputations souhaitées	
35	SOLDE A PAYER	
36	Les prochains acomptes à payer s'élèveront à : ligne 32/2	

V. - CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

36	Paiement Mode : Espèces <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Banque : _____ N° chèque : _____ Virement bancaire : _____	N° quittance : _____ Montant du versement _____ Pénalités : _____ Motifs : _____ Montant payé : _____
----	--	--

VI. INFORMATIONS IMPORTANTES**Nouvelle entreprise et calcul de la TPS**

Les acomptes à payer au cours de la première année de création sont provisoirement calculés sur la base du chiffre d'affaires prévisionnel déclaré par l'entreprise. La taxe due au titre d'une année fait l'objet de régularisation au plus tard le 30 avril de l'année suivante.

Calcul de la TPS des entreprises exerçant des activités mixtes

Sont considérées comme activités mixtes celles qui relèvent à la fois du négoce et des autres activités. La taxe professionnelle synthétique pour ces entreprises est liquidée par nature d'activité.

D'abord, le montant de taxe correspondant au chiffre d'affaires de chaque type d'activité (négoce ou autres) est déterminé. Ensuite, on procède à la somme des deux montants de TPS.

* La TPS due par les petites entreprises est payable par deux acomptes le 1er au plus tard le 31 janvier et le second le 30 avril (**1084-33 du CGI**) ;

* La TPS est due à raison de chaque établissement exploité par le contribuable dès lors que l'ensemble de ses activités sur les différents sites ne le place pas sous le régime réel d'imposition (**article 1084-41 du CGI**)